

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 15 novembre 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n° : D08-01-17/B-00351
Propriétaire(s) : Lisa Hrynuik et Don Breeden
Emplacement : 97, chemin Pleasant Park et (1996), avenue Leslie
Quartier : 18 - Alta Vista
Description officielle : partie des lots 28 et 29, plan enr. 129
Zonage : R1GG
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot aux fins d'aménagement résidentiel. Une parcelle sera occupée par la maison existante et il est proposé de construire une nouvelle maison isolée de deux étages sur l'autre parcelle vacante.

AUTORISATION REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 19,73 mètres sur l'avenue Leslie sur une profondeur de 20,13 mètres. Sa superficie sera de 396,5, mètres carrés. Il s'agit d'une parcelle vacante sur laquelle il est proposé de construire une maison isolée dont l'adresse sera le 1996, avenue Leslie.

Le terrain qui sera conservé est représenté par la partie 2 du plan qui accompagne la demande. Il aura une façade de 20,12 mètres sur le chemin Pleasant Park et une de 19,70 mètres sur l'avenue Leslie sur une profondeur de 20,13 mètres. Sa superficie sera de 396,6 mètres carrés. La parcelle sera occupée par la maison existante située au 97, chemin Pleasant Park.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.